L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. F. WEISSE & Co. — Rue de Chartres No 73, Entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 1er AVRIL 1861.

G. F. WEISSE, E. DUVERGER — N. DUFOUR, S. MABRY — Editeurs-Propriétaires

Nouvelle-Orléans,
LUNDI MATIN, 1er AVRIL.

Voir la seconde page, pour :
Le Feuilleton.
Le Bulletin Commercial,
Le Marché aux Bestiaux,
Le Mouvement du Port,
Le Départ des Steamers et Bateaux.

Abonnés à la semaine.

Les porteurs de l'Abeille sont autorisés à recevoir des abonnements "à la semaine" à raison de 25 cents pour les six numéros. Ou paiera aux porteurs.

Vente à l'encan de ce jour.

Parfs Lemmet, Bische & Co, 69 Chartres—Chaussures, chapeaux, cornets, vêtements de printemps.
Par Bernard Turpin, à 10 heures et demie, dans la rue Vieille Levee, No 95, vins réservés—cidre, champagne eau de vie, genièvre, tabac, cigares, &c.

Election de Juges.

Les électeurs sont appelés à désigner aujourd'hui, par la voie du scrutin, les juges dans six Cours de district de la Nouvelle Orléans. De nombreux candidats briguent l'honneur d'administrer la justice dans la métropole de la Louisiane. En outre de plusieurs listes représentant les vues politiques ou les sympathies particulières de certaines fractions de la population, il y a des noms portés isolément et en dehors de toute combinaison par des citoyens qui se sont réservé la faculté de choisir entre les différents candidats.

Ce n'est pas nous qui nous plaindrons du grand nombre de ces derniers, plus il y en a, plus il est facile de faire de bons choix et moins il est aisé de se laisser surprendre. Les candidatures de parti ont cela de fâcheux qu'elles sont trop exclusives : imposées à une agglomération considérable d'électeurs, ceux ci sont tenus ou de manquer aux obligations qu'ils ont contractées envers leurs amis politiques ou de participer à un acte que réprouve leur conscience en donnant leurs suffrages à des fonctionnaires qu'ils jugent indignes ou incapables.

Pendant le temps électoral on a lutter aujourd'hui contre aucune entrave de ce genre. Les listes générales représentent plutôt des préférences que des principes : elles ont été arrêtées et proclamées par des hommes honorables, à cause des garanties de lumières, d'intelligence et d'intégrité que leur semblent offrir au public les candidats auxquels ils prêtent leur appui.

Nous n'engageons pas nos lecteurs à voter pour telle liste plutôt que pour telle autre, parce qu'en fait de magistrature nous n'avons qu'une opinion : c'est que les citoyens qui apprécient l'honneur de remplir doivent être à la fois des jurisconsultes éclairés et des hommes purs et irréprochables. Or, parmi les noms qui figurent dans l'*Abeille* et les autres journaux, beaucoup heureusement répondent à cette double et légitime exigence. Il s'agit seulement de ne se laisser influencer ni par des considérations personnelles ni par d'aveugles amitiés. Quand l'intérêt public est en jeu—et il n'existe pas pour la société d'intérêt plus grave et plus sérieux que celui qui se lie à l'administration de la justice—aucun de nous n'a le droit d'écouter les impulsions de son cœur à l'exclusion des prudentes suggestions de son esprit.

Pour un magistrat, appelé à prononcer sur l'honneur, la fortune et même l'existence de ses semblables, la droiture du jugement joint à l'intégrité et à la science, est une qualité indispensable. Les intérêts les plus chers de la société dépendent de la sage application de la loi et de cette sorte d'intuition qui permet au juge de voir au fond des questions les plus embrouillées et de se guider à travers les ténèbres. Quand on lit les arrêts rendus par les grands jurisconsultes, on est frappé de cette sûreté de coup d'œil qui leur fait embrasser à la fois une question dans son ensemble et dans ses détails. Il est souvent si difficile de distinguer le droit réel du droit apparent, qu'il faut, pour ne pas confondre l'un avec l'autre, non seulement un jugement exercé mais une vive appréciation du juste et de l'injuste, là où ils semblent se toucher par des dégradations de teinte à peine sensibles, ainsi qu'un profond sentiment du devoir absolu et relatif.

On voit qu'il n'est pas aisé de remplir les conditions requises d'un bon juge. Certes, s'il ne s'agissait que de rendre une décision telle quelle, et se laissant guider par les préjugés des siècles, le choix du magistrat serait très facile. Mais celui-ci, s'il est à la hauteur de ses éminentes fonctions, ne doit demander aux avocats que des éclaircissements sur la question de droit et de fait, se réservant de l'étudier ensuite lui-même dans le silence du cabinet et de tirer ses propres conclusions. C'est un travail pénible parce qu'il se renouvelle sans cesse, mais quand on a l'honneur d'appartenir à la magistrature, on ne doit reculer devant aucune fatigue ni devant aucun ennui. La vie entière du juge appartient au pays en sa qualité de dispensateur suprême de la justice.

Nous en avons assez dit pour faire comprendre aux plus indifférents de nos lecteurs combien il est important qu'ils participent aujourd'hui à l'élection des juges. C'est pour nous tous un devoir dont rien ne saurait nous affranchir. Nommons, il ne suffit pas de porter un bulletin au *poll* il faut aussi que ce bulletin ait pour lui les noms que le volontaire le plus capable et le plus honnête de l'ordre, ou, en cas d'absence, le plus propre à honorer la magistrature. Votons consciencieusement et nous aurons des juges honnêtes et éclairés.

Le Commerce du Sud.

Les citoyens de St Louis nous apprennent qu'il arrive maintenant dans cette ville une quantité considérable de marchandises étrangères embarquées à la Nlle Orléans. Ces marchandises n'ayant acquitté que de très faibles droits dans le Sud, nous voilà en vendant au commerce de l'Ouest à un bon marché dont celui ci se félicite et qui l'engage à envoyer ses commandes dans la métropole de la Louisiane. C'est aujourd'hui en effet, que sera mis en vigueur le nouveau tarif des Etats Unis, ce tarif code conçu par les républicains purs et qui sera funeste à la prospérité de l'ancienne Union.

Toutes les villes de l'Ouest, tous les centres qui viennent s'approvisionner les campagnes, dans l'immense vallée du Mississippi, ont les yeux tournés vers le golfe du Mexique d'où ils attendent désormais des produits étrangers nécessaires aux besoins de l'agriculture et de l'industrie. New York ou ils se les procuraient jusqu'à présent ne pourra, grâce au tarif Morrill, les leur fournir qu'à des prix fort élevés ils seront donc obligés de venir les acheter sur notre place où elles ne sont grevées que d'une légère taxe.

Il paraît que le gouvernement fédéral s'est ému de cette révolution commerciale, plus inquiétante encore pour lui que la révolution politique, car une dépêche de Washington que nous avons publiée naguère annonce que le secrétaire du trésor a envoyé dans l'Ouest l'ordre de confisquer les marchandises provenant du Sud sur lesquelles les droits de douane n'auraient pas été payés.

C'est là un ordre plus facile à donner qu'à exécuter. L'administration républicaine noire va telle placer sur les deux rives du fleuve, depuis la frontière méridionale du Tennessee jusqu'au Minnesota, une immense grande d'espions et de douaniers pour empêcher les bateaux à vapeur d'y débarquer leurs chargemens ? La supposition est tout simplement absurde. Admettons que le marshall des Etats Unis de St Louis ou à Cincinnati cherche à saisir une cargaison expédiée par le port du Sud. Lorsque le saisir dans ce cas décrété par un tribunal, et comme d'après la propre théorie du cabinet de M Lincoln les Etats confédérés n'ont pas cessé de faire partie de l'Union, la cour ne saurait exiger de papiers attestant la nature et la provenance du chargement. Elle ne pourrait, sans outrepasser ses pouvoirs, interroger les officiers du steamer qui seraient autorisés à lui répondre que venant du port américain, il n'avait pas à se défendre ni non plus à se parer des couleurs fédérales, en vertu de l'article de la Constitution qui ordonne au Congrès de favoriser et de protéger le commerce intérieur. Comment d'ailleurs serait il possible de prouver que les marchandises étrangères transportées dans l'Ouest n'ont pas acquitté ni les droits d'entrée, puisque la douane fédérale percevait encore le revenu à la fin de janvier !

On a dit avec raison que l'Union ne serait jamais détruite complètement. Il y a entre les Etats des rapports si intimes et si étroits, le commerce intérieur, favorisé par d'innombrables voies de navigation et par un gigantesque réseau de chemins de fer, a si bien mêlé et confondu les intérêts, que l'antagonisme politique ne parviendra pas à les séparer. Quoi que l'on fasse dans les Etats à esclaves et dans les Etats libres, quelque combinaison que l'on imagine pour leur donner un caractère distinct, l'Ouest et le Sud—nous parlons spécialement des Etats riverains de Mississippi—vivront par la politique, seront indissolublement unis par une providentielle communauté d'intérêts. Ils ne seront pas étrangers l'un à l'autre tant que le grand fleuve qui les traverse portera de sa source à son embouchure et réciproquement les idées en même temps que les échanges des populations.

Quant aux Etats bâtards par l'Atlantique, leur rapport avec nous ne changeront de nature que lorsque le gouvernement fédéral se décidera à reconnaître l'indépendance des Etats confédérés. Jusque là il ne lui sera pas possible de nous traiter en étrangers. Les produits du Nord sont, il est vrai, assimilés dans nos ports à ceux que nous recevons d'Europe, mais le fisc considère les nôtres comme produits américains. On avait mis à New York un steamer arrivé de la Nouvelle Orléans, parce qu'il n'avait pas de papiers de douane délivrés d'un collecteur des Etats-Unis, il a fallu néanmoins le rendre à ses propriétaires quand il a été prouvé qu'il malgré de magnifiques entirement, au grand détriment du Nord, les relations commerciales entre celui-ci et le Sud, il était impossible d'exiger des navires venant de la Confédération des papiers d'une douane qui n'existe pas.

L'avantage commercial est en ce moment du côté du Sud, à cause du tarif modéré décrété par le congrès de Montgomery. Les chambres de Washington ont compris une grande faute en élevant les droits de douane jusqu'à la prohibition, non seulement cette mesure leur a aliéné les sympathies de l'Europe, dont le commerce se dirigera de préférence vers les ports de la Confédération, mais elle a sérieusement disposé les gouvernements européens à reconnaître la nouvelle république.

L'Angleterre et la France ont même pris une résolution qui indique de leur part l'intention bien arrêtée de ne point permettre au Nord de léser leurs intérêts. Elles se préparent, dit une dépêche reçue il y a deux jours, à envoyer chacune trois ou quatre frégates dans le golfe du Mexique pour agir de concert. La présence de ces forces navales dans nos eaux s'explique naturellement par la nécessité de protéger le commerce anglais et français qui pourrait souffrir de nos querelles. Nous ne sommes donc pas surpris de l'envoi des escadres, ce qui nous frappe néanmoins comme un fait significatif, c'est le concert des cabinets de Londres et de Paris, qui évidemment, en s'unissant, ont voulu s'assurer une pleine et entière liberté d'action.

Il ne faut pas maintenant que l'administration républicaine noire commette de bêtes, car à la première faute dont aurait à souffrir le commerce européen il lui en serait demandé un compte rigoureux par les deux grandes puissances maritimes de l'Ancien Monde. Que M Lincoln se le tienne pour dit. La France et l'Angleterre agiront avec d'autant plus de hardiesse que le démembrement de la république américaine l'a affaiblie, et que d'ailleurs elles n'ont d'intérêts à ménager que dans le Sud qui fournit les matières premières à leurs manufactures.

Dépêches Télégraphiques
TRANSMISES A L'ABEILLE.

Nouvelles américaines.

New York, 30 mars — Le steamer *Arago* est parti de New-York aujourd'hui pour Southampton et le Havre, il a emporte les malles de la Nlle Orléans, de lundi dernier, et des dépêches télégraphiques de la même ville du 21 mars.

— Le steamer *Daniel Webster*, notisé récemment par le gouvernement pour aller prendre des Troupes fédérales est arrivé aujourd'hui à New York, venant de Brazos Santiago. Le *Webster* a débarqué deux compagnies au fort Jefferson, à Tortugas, et deux autres au fort Taylor, à Key West.

— Le steamer *Quaker City*, venant de la Havane, est arrivé ici hier.

Washington, 30 mars — Les canons envoyés dernièrement du Bellona à Richmond avaient été commandés à l'usine en question depuis plusieurs mois.

Boston, 30 mars — Le navire anglais *H. Hammond*, parti de la Nlle Orleans pour Cork, en Irlande, a été abandonné dans le Nord de la Floride, par 28 degrés de latitude et le 86 degré de longitude. Son équipage est arrivé à Boston.

New York, 30 mars — L'avisO *Release* a reçu l'ordre de se tenir prêt à prendre la mer. On croit qu'il doit ravitailler les navires aux bloquer l'escadre du golfe.

Philadelphie, 30 mars — La conférence méthodiste a adopté une résolution qui abroge le monitoire chapitre Ecclésiastique, et une autre par laquelle elle engage la Conférence générale à en faire autant.

Boston, 30 mars — M Lemuel Shaw, citoyen bien estimable de Boston, est mort ici aujourd'hui.

Chicago, 30 mars — Le président a chargé un commissaire de prendre possession de la poste de Chicago, par suite d'erreurs de comptes qui y ont été constatées.

Galveston, 29 mars — La Convention du Texas a ratifié à la presque unanimité la Constitution permanente des Etats confédérés. Deux membres seulement sont venus contre la ratification. La Convention a voté ensuite aujourd'hui indéfiniment sans soumettre la Constitution au peuple.

Tout est tranquille au Texas.

Nouvelles de la Havane.

Le steamer *De Soto* est arrivé samedi à la Nlle Orléans venant de New-York et de la Havane. Il a quitté cette dernière ville le 25 et y a laissé ses chasseurs *Cincinnati* et *Mississippi*.

Le 20, le navire français *Constance*, capitaine Fiérro, est arrivé à la Havane après le pilote et six matelots du navire *Judith*, venant de Calcutta, et qui est perdu à la hauteur du cap San Antonio. Le *Judith* se dirigeait sur la Nlle Orléans.

L'autorisation de la république dominicaine à l'Espagne est la grande préoccupation à Cuba. Les journaux de Madrid, traités sur cette sorte de sentimentale de lire et y qui causé quelques du gaît.

Les artistes de la troupe de Martzek sont arrivés à la Havane en route pour le Mexique. Ils attendaient le steamer anglais qui devait les transporter à Vera Cruz.

Le brick Poissonnet est arrivé à Matanzas avec l'équipage de la *Jeune Marguerite* qui avait perdu sur la Cruz del Padre.

Don Frederico Van Ascche a été nommé consul belge à la Havane.

On doit construire un chemin de fer entre Sagua la Grande et Las Cruces, et un autre de la Havane à Marianao.

Le gouvernement de Madrid, pour atténuer la gêne financière qui en résulte, a annoncé qu'il enverrait à la Havane un million en plus numéraire que serait échangé contre des billets du Trésor qui ont servi déposé à la Banque espagnole pour renforcer son encaisse métallique.

Il a été exporté de la Havane pendant la semaine qui a précédé le départ du *De Soto* 29,562 caisses de sucre. Le No 12 est coté à 4 1/2 réaux, et le No 14 à 7 1/2. Change sur Londres, à 60 jours de date, 10 1/2 pour cent de prime sur New York, à 1 1/2 à 3, sur la Nlle Orléans, à 8 jours de vue, à 1 pour cent.

Le capitaine général de Cuba fait en ce moment une tournée dans l'île il est accueilli partout avec de grandes démonstrations d'enthousiasme.

Pensacola — On a reçu à Washington la nouvelle que, le 1er avril, il y aura à Pensacola cinq mille hommes de troupes du Sud. Le gouvernement des Etats confédérés a concentré des forces imposantes sur ce point pour être prêt à tout événement et empêcher le débarquement de troupes fédérales. Le ministère fédéral a en un instant, paraît il, l'intention d'envoyer à la garnison du fort Pickens.

Ecoles publiques — Les examens à l'école supérieure de garçons, dans le Quatrième District, sont fixés au 8 et au 9 de ce mois.

MM Holle & Co—MM Holle & Co, 61 passage de la Bourse, nous ont obligeamment envoyé des journaux de New York du 26 mars. Nous les prions d'agréer nos remerciements.

Asile des aveugles et des vieillards — Nous rappelons aux dames de la Nouvelle-Orléans que la foire au profit de l'Asile des veuves indigentes et des vieillards infirmes s'ouvre ce soir au coin des rues Douane et Royale, au dedans du magasin de MM. Faures & Norman. Nous n'avons pas besoin de solliciter leur générosité en faveur de l'œuvre éminemment charitable des "Dames de la Providence." Nous savons d'avance que leur concours ne fera pas défaut à la Société et que toutes se feront un devoir d'apporter leur offrande à la foire.

Théatre de l'Opéra — *Le Pardon de Ploermel — La bénéfice de Mlle Lucombe — La Reine de Chypre.* — Mme Frezzolini — Mme Fabre chantera ce soir le role de *Dinorah* dans le *Pardon de Ploermel*, dont la reprise ne peut manquer d'attirer beaucoup de monde.

Jeudi prochain, Mlle Lucombe jouera pour son bénéfice le role de *Catherine Cornaro, Reine de Chypre*, dont les autres rôles principaux seront tenus par MM Philippe et Meyerbeer. Nous nous contenterons pour aujourd'hui d'annoncer le bénéfice de l'excellente artiste, nous réservant de lui consacrer demain un article spécial, où nous achèrons de faire ressortir les motifs nombreux qui devraient attirer à son bénéfice la foule des habitués de l'Opéra.

La première représentation de Mme Frezzolini est toujours fixée pour mercredi.

Les Zouaves — Les Zouaves-artistes, qui viennent de remplir un brillant engagement à l'Académie de Musique, et dont le succès a été si complet de l'autre côté de la rue du Canal, doivent donner une série de représentations au théatre d'Orléans. La première, comme on le verra aux annonces, est fixée à vendredi prochain, 5 courant.

M Herman — Cet incomparable magicien, dont les tours vraiment prodigieux ne tardent pas à mettre toute la population en émoi, annonce pour demain une première représentation au théatre St Charles. Tous ceux qui y iront doute ce soir n'auront qu'à applaudir d'avoir été faire connaissance avec le plus habile de tous les prestidigitateurs qui soient jamais venus à la Nlle Orléans.

Reprise de paiement — MM Rochford, Brown & Co, une des maisons les plus honorables de la Nlle Orléans, annoncent dans nos colonnes qu'ils reprennent, à partir d'aujourd'hui, leurs paiements et qu'ils sont prêts à satisfaire intégralement tous leurs créanciers. Le rapport à la maison a toujours été excellent, mais frappée comme les autres par la crise qui a suivi les troubles politiques, elle avait du prudemment remettre quelque temps de ses paiements afin de ne compromettre aucun des intérêts qui lui étaient confiés. Nous félicitons MM. Rochford, Brown & Co sur leur rétablissement de leur prospérité qui, du reste, n'avait éprouvé aucune atteinte sérieuse.

Lucas & Masson — Cette maison marche avec un succès sans égal dans la voie qu'elle s'est si heureusement tracée depuis sa fondation, et nous n'avons que des félicitations à adresser à ceux qui la dirigent. Il est impossible de trouver ailleurs des marchandises à meilleur marché, car MM. Lucas & Masson ont réduit leurs prix à la dernière limite du possible. On peut aisément s'en convaincre en jetant les yeux sur leur annonce qui est publiée aujourd'hui dans l'*Abeille*. Les dames qui font en ce moment dans les magasins leur trousseau de printemps ne manqueront, nous nous en sommes bien assurés, de venir à la suite des tous les produits de leur industrie que pour la première fois, les produits de leur industrie qui ne leur coûteront pas cher.

Le gouvernement fédéral s'est ému de cette révolution commerciale, plus inquiétante encore pour lui que la révolution politique, car une dépêche de Washington que nous avons publiée naguère annonce que le secrétaire du trésor a envoyé dans l'Ouest l'ordre de confisquer les marchandises provenant du Sud sur lesquelles les droits de douane n'auraient pas été payés.

C'est là un ordre plus facile à donner qu'à exécuter. L'administration républicaine noire va telle placer sur les deux rives du fleuve, depuis la frontière méridionale du Tennessee jusqu'au Minnesota, une immense grande d'espions et de douaniers pour empêcher les bateaux à vapeur d'y débarquer leurs chargemens ? La supposition est tout simplement absurde. Admettons que le marshall des Etats Unis de St Louis ou à Cincinnati cherche à saisir une cargaison expédiée par le port du Sud. Lorsque saisir dans ce cas décrété par un tribunal, et comme d'après la propre théorie du cabinet de M Lincoln les Etats confédérés n'ont pas cessé de faire partie de l'Union, la cour ne saurait exiger de papiers attestant la nature et la provenance du chargement. Elle ne pourrait, sans outrepasser ses pouvoirs, interroger les officiers du steamer qui seraient autorisés à lui répondre que venant du port américain, il n'avait pas à se défendre ni non plus à se parer des couleurs fédérales, en vertu de l'article de la Constitution qui ordonne au Congrès de favoriser et de protéger le commerce intérieur. Comment d'ailleurs serait il possible de prouver que les marchandises étrangères transportées dans l'Ouest n'ont pas acquitté ni les droits d'entrée, puisque la douane fédérale percevait encore le revenu à la fin de janvier !

On a dit avec raison que l'Union ne serait jamais détruite complètement. Il y a entre les Etats des rapports si intimes et si étroits, le commerce intérieur, favorisé par d'innombrables voies de navigation et un gigantesque réseau de chemins de fer, a si bien mêlé et confondu les intérêts, que l'antagonisme politique ne parviendra pas à les séparer. Quoi que l'on fasse dans les Etats à esclaves et dans les Etats libres, quelque combinaison que l'on imagine pour leur donner un caractère distinct, l'Ouest et le Sud—nous parlons spécialement des Etats riverains de Mississippi—vivront par la politique, seront indissolublement unis par une providentielle communauté d'intérêts. Ils ne seront pas étrangers l'un à l'autre tant que le grand fleuve qui les traverse portera de sa source à son embouchure et réciproquement les idées en même temps que les échanges des populations.

Quant aux Etats bâtards par l'Atlantique, leur rapport avec nous ne changeront de nature que lorsque le gouvernement fédéral se décidera à reconnaître l'indépendance des Etats confédérés. Jusque là il ne lui sera pas possible de nous traiter en étrangers. Les produits du Nord sont, il est vrai, assimilés dans nos ports à ceux que nous recevons d'Europe, mais le fisc considère les nôtres comme produits américains. On avait mis à New-York un steamer arrivé de la Nouvelle-Orléans, parce qu'il n'avait pas de papiers de douane délivrés d'un collecteur des Etats-Unis, il a fallu néanmoins le rendre à ses propriétaires quand il a été prouvé qu'à malgré de magnifiques entirement, au grand détriment du Nord, les relations commerciales entre celui-ci et le Sud, il était impossible d'exiger des navires venant de la Confédération des papiers d'une douane qui n'existe pas.

CHRONIQUE LOCALE.

Société Française de Bienfaisance. — C'est hier qu'a eu lieu la cérémonie de la bénédiction de la nouvelle salle de la Société Française de Bienfaisance.

Le temps était magnifique ; l'orage de la veille avait débarrassé l'atmosphère des lourdes vapeurs dont elle était chargée depuis quelques jours. C'était la fête de Pâques, et la gaîté semblait voltiger dans les airs avec les joyeux ébats volés qui s'échappaient des clochers des nos églises. Membres des Sociétés de Bienfaisance, oui, certes, été heureusement inspiré, en choisissant pour l'inauguration de leur nouvel asile, le jour de Pâques. Socialistes pratiques, ils ont fait beaucoup pour stabilisement de bienfaisance le jour même où le monde chrétien, c'est-à-dire le monde civilisé, célèbre l'anniversaire de la résurrection du Christ, le plus grand des socialistes de tous les temps, celui qui a jeté comme un trait de lumière, au milieu des ténèbres de la barbarie, cet immortel et divin précepte : *Aimez votre prochain comme vous même*, précepte qui renferme toute la morale humaine, et qui fera le bonheur de l'humanité quand l'humanité sera assez sage pour le comprendre, et le mettre sérieusement en pratique.

Le rendez-vous avait été donné à l'ancien salle, rue du Bayou. De là les membres de la société se sont rendus au nouvel asile en processions, drapeaux et musique en tête ; ils y ont fait leur entrée à 5 heures et quart, et quelques instants après, la grande salle du rez-de-chaussée était complétement remplie, de sorte qu'un grand nombre de sociétaires n'ont pu y pénétrer et ont été obligés de se réfugier dans les salles supérieures, ou de rester dans le jardin. N'oublions pas de constater la présence d'un nombre considérable de Dames françaises à cette réunion.

La cérémonie a commencé par un discours chaleureux, prononcé par M. l'abbé Jaubert. L'orateur a d'abord exprimé la joie et le bonheur qu'il éprouvait en venant bénir l'asile de la Société Française de Bienfaisance ; il a ensuite démontré que la fraternité et la solidarité étaient d'origine divine ; son discours terminé, il a procédé à la bénédiction de l'édifice d'après les formules de la religion catholique.

Monsieur le comte Mejan, consul de France, a ensuite adressé à l'assemblée quelques paroles très chaleureusement inspirées, et prononcées avec une parfaite convenance.

Monsieur, a-t-il dit, votre société a été fondée sous la protection du drapeau des Etats Unis. Grâce à la générosité de votre vénérable président et de quelques autres citoyens, elle est arrivée à l'état prospère en nous le voyons aujourd'hui. En vous plaçant sous la protection d'un nouvel étendard j'ai pu avait suppléé de la bienveillance du drapeau de la nouvelle Confédération, à côté du drapeau français) n'oublier pas que vous avez grandi, que vous vous êtes développés sous l'ancien Ce nouvel étendard, je n'en connais pas les destinées, mais je pense que votre société prospérera encore plus sous sa protection quelle ne l'a fait jusqu'ici. Je terminerai en proposant à tous les membres un vivat en l'honneur de notre patrie bien aimée. Tous les spectateurs ont crié à plusieurs reprises et avec enthousiasme : Vive la France ! — L'assemblée a ensuite été spontanément et avec ensemble : Vive le comité de France ! Puis la bande jouait la Marseillaise, et la foule est restée dans le plus grand ordre.

La société française de bienfaisance, qui compte plus de sept cents membres, est une institution très sérieuse, très importante, et destinée à rendre de très nombreux services pour que nous nous borniquis à ce quelques lignes de compte-rendu. Nous en reprendrons avec plus de détail dans le courant de la semaine.

Remerciements. — Nous remercions sincèrement MM. les musiciens de la Société Française d'assistance mutuelle, pour les soins et dont ils ont montrés qu'ils ont exécutés hier soir devant nos bureaux.

Les jeunes Cadets. — Ces jeunes gens, nous remarquables par leur discipline que par la propreté de leurs vêtements, ont fait exercer, au milieu de nombreuse quinze, les principales rues de la ville, après avoir reçu un drapeau qui leur a été présenté par Mlle Delphine Dubonde, à la résidence de son père, M John D'dunde, rue des Ursulines.

Voici l'allocution de Mlle Dubonde :

Messieurs les Cadets,

Je suis heureuse de vous présenter le drapeau de la confédération du Sud.

Vous nous êtes former en compagnie militaire, et vous vous exercez à vous mettre en ligne, à marcher, à manœuvrer de manière à ne point vous perdre, vous mettre en ordre, et vous rendre aptes à vous faire respecter, et vous conserver votre indépendance en vous-mêmes, et par la gloire de Dieu, que vous devez en faire votre unique patrie. Mais, si vous devez aussi vous faire respecter, et vous conserver votre indépendance en vous-mêmes, et par la gloire de Dieu, que vous devez en faire votre unique patrie, vous devez aussi vous faire respecter, et vous conserver votre indépendance en vous-mêmes, et par la gloire de Dieu, que vous devez en faire votre unique patrie. Mais, si vous devez aussi vous faire respecter, et vous conserver votre indépendance en vous-mêmes, et par la gloire de Dieu, que vous devez en faire votre unique patrie, vous devez aussi vous faire respecter, et vous conserver votre indépendance en vous-mêmes, et par la gloire de Dieu, que vous devez en faire votre unique patrie.